

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL 17 OCTOBRE 2023

Étaient présents : Mme Maryvonne GUIBOUT, Mr Jacky LEBRETON, Mr Gilles MAUDUIT, Mme Sylvie HÉLIE, Mme Isabelle LEMARIÉ, Mme Angélique LEBRETON, Mr Jean-Michel FEAUVEAU, Mr Benoît MACKIEWICZ, Mr Eric MARAIS, Mr Vincent MEYER.

Était absente excusée : Mme Cassandre BRIAND (donne pouvoir à Mr Gilles MAUDUIT).

Mme Sylvie HÉLIE a été élue secrétaire.

Réaménagement du Camping municipal et construction d'une halle bloc sanitaire

Vu les articles L2120-1 ; R2161-2 à R2161-5, R2123-1, R2123-4 du Code de la Commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert et à la procédure adaptée,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 15 Septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir les offres des entreprises suivantes :

Lots	Entreprises retenues	Montant HT
01 – Gros Œuvre	SCHMITT	67 409,59
02 – Charpente	JAMAULT	61 883,16
03 – Couverture	DELAUBERT	26 249,72
04 – Menuiserie intérieure	GOBE DELARUE	49 431,22
05 – Carrelage	SCHMITT	6 177,56
06 – CVC ECS Thermique	GTEC	78 968,85
07 – Electricité	ENERSCIENCE	25 497,35
08 – Photovoltaïque	Infructueux	
09 – VRD	MOULIN	157 648,15
10 – Paysage	VALLOIS	122 757,65
11 – Tiny House	Infructueux	
TOTAL		596 023,25

Le montant des travaux s'élève à la somme de 596 023,25 € HT.

Les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ces marchés sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 1 – Lot 02 : Gros Œuvre – Entreprise SCHMITT

Suite au bilan des travaux effectué après la démolition du pavillon, il est nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires pour le lot 02 Gros Œuvre d'un montant de 12 157,45 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise SCHMITT d'un montant de 12 157,45 € HT.

En conséquence, le marché Gros Œuvre est porté de 51 619,65 € HT à 63 777,10 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Reconstruction d'un logement de fonction à l'identique – Avenant n° 1 – Lot 04 : Couverture – Entreprise DROULLON

Suivant l'avancement des travaux, il a été décidé de remplacer les gouttières pendantes demi rondes prévues au marché par des gouttières nantaises pour un montant de 741,69 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'avenant proposé par l'Entreprise DROULLON d'un montant de 741,69 € HT.

En conséquence, le marché Couverture est porté de 23 410,33 € HT à 24 152,02 € HT.

Le Conseil Municipal charge le Maire d'en informer l'entreprise et l'autorise à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

SDEC Energie – Rénovation réseau armoire 09 suite défaut – Place Charles de Gaulle

L'armoire 09 du réseau électrique située Place Charles de Gaulle est en panne depuis plusieurs mois, ce qui implique qu'une partie de la Commune est privée d'éclairage public. Le SDEC Energie ayant la compétence éclairage public doit procéder au financement et à la réparation de cette armoire. Une participation de la Commune est demandée pour un montant de 13 845,06 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la participation de la Commune d'un montant de 13 845,06 € pour la réparation de l'armoire électrique 09 – Place Charles de Gaulle.

Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

Contrat annuel de dératisation

Un devis de dératisation annuelle des bâtiments publics et du réseau eaux pluviales avec 4 passages par an a été demandé à la Société ALLO LE FRELON de Mr DUMAY Franck. Le devis s'élève à 1 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de dératisation annuelle pour un montant de 1 800 € TTC et autorise le Maire à signer ce document.

Compte-rendu Commission Culture -Jeunesse – Associations- Sports

Cette commission s'est réunie le 21 septembre 2023. A l'ordre du jour :

Création d'un conseil Municipal des Jeunes : Demandée par les jeunes qui fréquentent Animation Jeunes cette création devrait répondre à des critères bien précis pour être « Municipale » (domicile, indépendante de toute structure..) ce qui n'est pas le cas.

Afin d'avoir des contacts avec ces jeunes, de connaître leurs attentes et leur vision de la commune il leur est proposé de créer un groupe sous l'appellation qu'ils choisiront et de les recevoir 1 à 2 fois par an pour leur permettre de présenter leurs projets et réflexions. Benoît MACKIEWICZ conseiller municipal pourra assister à leurs réunions et faire le relais avec le Conseil Municipal,

La restauration du **tableau de l'Eglise d'OUILLY**, est en cours de finition.

Une rencontre est prévue avec le club de foot de St Germain Langot qui sollicite le prêt du terrain de football pour la prochaine saison.

Le City-stade de Pont d'OUILLY Loisirs « rue du stade » est opérationnel.

Questions diverses

Un devis sera demandé à l'Entreprise MARIE pour l'élagage des haies route de Glatigny.